



N° 23-614

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 23 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

BUS DE NOEL 2023 TRANSDEV

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13 et l'article R 411-8,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°20-575 en date du 20 novembre 2020, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice du Centre Techniques Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter le stationnement du bus de Noël de Transdev, Place St Exupéry - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R.417 du Code de la Route du **Vendredi 24 Novembre 2023 à 20h00 au Samedi 25 Novembre 2023 à 18h00** :

- **PLACE ST-EXUPERY : Parking le plus proche de la Route de Corbeil**

ARTICLE 2 : l'arrêté doit être affiché pendant toute la durée de l'événement et retiré à la fin de celui-ci.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Monsieur Le Directeur de **TRANSDEV**,
Service Evénementiel de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Service Développement économique de STE GENEVIEVE DES BOIS,
Madame la Directrice Général des Services de la Mairie de STE GENEVIEVE DES BOIS,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,

Le 23 novembre 2023



Pour le Maire
Corinne MICHEL
Directrice du Centre Technique Municipal